CONCOURS ALL ON-AIR – 20 ANS DE FLYING BLUE

1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

ACCOR, société anonyme au capital de 789 095 382 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 602 036 444, dont le siège social est situé au 82 Rue Henri Farman, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») du [08/07/2025 à 00h00 (UTC+1) au 31/08/2025 à 23h59 (UTC+1)]. Le Jeu est intitulé : **CONCOURS ALL ON-AIR – 20 ANS DE FLYING BLUE**.

Ce Jeu est accessible aux URL suivantes (ci-après la « Page ») :

- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/en/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/fr/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/nl/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/de/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/es/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/kr/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/pt/
- https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/jp/

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce Jeu est exclusivement organisé sur la Page du 08 juillet 2025 à 00h00 (UTC+1) au 31 août 2025 à 23h59 (UTC+1) et sera disponible en **néerlandais, anglais, français, allemand, japonais, coréen, portugais et espagnol.**

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement sont exprimées en UTC+1 (heure de Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucune autre zone horaire ne sera prise en compte.

La participation est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'un accès à Internet, d'une adresse e-mail valide, membre à la fois des programmes ALL et Flying Blue, et ayant activé le lien entre leurs comptes (ci-après le « Participant »), à l'exception :
i. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
ii. des membres de la famille des personnes visées au i, ii et iii ;
iii. de toute entité ou personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Jeu ;
iv. des résidents du Brésil, de l'Italie, des États-Unis d'Amérique, du Vietnam, ou de tout autre pays interdisant les jeux-concours ou tirages au sort.

3. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement régit l'organisation du Jeu et la désignation des gagnants.
Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement dans son intégralité et en accepte les conditions.
La participation au Jeu vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, du code de conduite en ligne applicable, et des lois en vigueur.
Toute participation non conforme sera considérée comme invalide.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu consiste à remplir un formulaire de participation.
Pour participer, le Participant doit :
• être titulaire d'un compte ALL – Accor Live Limitless et d'un compte Flying Blue ;
• avoir activé le lien entre les deux comptes gratuitement avant le 31 août 2025 à 23h59 (heure française, UTC+1) ;
• confirmer sa participation en s'inscrivant au tirage au sort sur la page de l'offre avant la date limite.

Une seule participation par personne physique est autorisée.
Toute information incomplète, erronée ou falsifiée entraînera l'annulation de la participation.
Les informations transmises ne doivent pas contenir de données sensibles (santé, orientation sexuelle, origines, opinions politiques, croyances, etc.).
La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas les conditions du règlement.

5. DÉSIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera effectué à Paris, avant le 30 septembre 2025, par l'huissier mentionné à l'article 12 du règlement, pour désigner un gagnant (le « Gagnant »).
Le prix remis est :

- 500 000 points ALL
- 500 000 miles Flying Blue

Un seul prix sera attribué par foyer (même nom/adresse/email).
Le prix est personnel, non cessible, non échangeable et non modifiable. Aucune compensation financière ne sera accordée.
La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer le prix par un équivalent en cas de besoin.

6. ANNONCE DES GAGNANTS

Les gagnants seront contactés par e-mail au plus tard le 31 octobre 2025 à 23h59 (heure française, UTC+1).
Ils disposeront de 15 jours pour répondre et fournir les informations nécessaires (numéros ALL et Flying Blue, copie d'une pièce d'identité).
En cas de non-réponse, un nouveau gagnant sera désigné.
Les noms des gagnants sont disponibles auprès de la Société Organisatrice.

7. CONTRÔLE DES PARTICIPATIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser toute participation non conforme :

- aux présentes conditions ;
- aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;
- aux droits de propriété intellectuelle ou de la personnalité d'un tiers ;
- de qualité insuffisante ou contenant du contenu illicite (politique, pornographique, haineux, publicitaire, etc.).

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMUNICATION

La participation ne confère aucun droit de propriété intellectuelle.
Toute reproduction ou utilisation des éléments du Jeu est interdite.
Le Participant autorise la Société Organisatrice à utiliser gratuitement, pendant un an et dans le monde entier, sa photographie soumise dans le cadre du Jeu à des fins de communication (réseaux sociaux, sites web, etc.).

9. MODIFICATIONS OU ANNULATION

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, annuler, reporter ou modifier le Jeu, à tout moment et sans préavis.

10. DROITS DE LA PERSONNALITÉ

En participant, le Participant autorise la Société Organisatrice, Idylle et/ou ses sous-traitants à utiliser son nom, prénom, ou tout autre attribut de la personnalité à des fins de communication autour du Jeu.

11. VÉRIFICATION DES PARTICIPATIONS

La Société Organisatrice peut vérifier l'identité, l'unicité de la participation, la résidence, et l'adhésion aux programmes ALL et Flying Blue.

12. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La Société Organisatrice remboursera sur demande les frais de connexion Internet et d'affranchissement liés à la participation.
Une seule demande par foyer est acceptée.

13.1. Frais de connexion :
Seront remboursés uniquement les Participants ayant généré des frais supplémentaires de connexion.

13.2. Frais postaux :
Le coût du timbre sera remboursé selon le tarif lent en vigueur.

13.3. Modalités :
La demande doit être envoyée à : ACCOR – 82 Rue Henri Farman – 92345 Issy.
Elle doit inclure :

- nom, prénom, adresse complète ;
- RIB au nom du Participant ;
- copie d'une pièce d'identité ;
- si applicable, copie détaillée de la facture téléphonique.
  Les demandes incomplètes, illisibles, hors délai ou adressées ailleurs seront rejetées.

14. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de :

- dysfonctionnements techniques ou virus ;
- cas de force majeure empêchant la remise du prix ;
- incidents survenus lors de l'utilisation du prix.
  Elle décline toute responsabilité en cas de participation non conforme.

15. RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Chaque Participant s'engage à participer loyalement et individuellement.
Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive et pourra donner lieu à des poursuites.

16. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est disponible sur https://animations-all.com/all-flying-blue-on-air-summer/fr/ pendant toute la durée du Jeu.
Il peut être modifié sous forme d'avenant.
Une copie gratuite peut être obtenue par courrier avant la fin du Jeu.

17. DONNÉES PERSONNELLES

Pour plus d'informations, consulter la charte de protection des données :
https://all.accor.com/a/fr/information/data-protection.html
Les personnes exerçant leur droit à l'effacement avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

18. LOI APPLICABLE ET LANGUE

Le règlement est régi par la loi française, sous réserve des dispositions impératives du pays de résidence du Participant.
Il est disponible en plusieurs langues. En cas de contradiction, la version anglaise fait foi.
Si une clause est jugée invalide, les autres restent en vigueur.

19. JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, le Participant pourra saisir le Médiateur Tourisme Voyage :
Site : http://www.mtv.travel/index.php?page=saisine-du-mediateur
Adresse : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 Paris Cedex 17.
À défaut de règlement amiable, les litiges relèvent des juridictions françaises compétentes.